## République Algérienne Démocratique et populaire Ministère De L'hydraulique Direction De L'hydraulique De La Wilaya De Tébessa Service Assainissement Prévention Et La Contres Les Risques Des Inondations

## MISE EN DEMEURE N°01

Dans le cadre du projet :

OPERATION: ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE BIR EL ATER
LOT Nº: 13 REALISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS
ZAOUIA ET CIMETIERE -BIR EL ATER -

L'entreprise ENTREPRISE DJRAMOU AMOR-KHENCHELA - titulaire du marche N°: 379/W.T/2024 du : 05/11/2024

est mise en demeure pour 1 eme fois le renforcement du chantier afin d'achever le projet dans 07 jour à partir de la publication de cet avis dans le cas contraire, il sera fait application des mesures réglementaires notamment la résiliation à ses torts exclusifs, suite aux articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 décret présidentiel portant réglementations des marches publics et des délégations de services publics